

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2011

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :
M. Martell qui donne procuration à M. Berchon,
Mme Lacau Sylvie qui donne procuration à Mme Amaré
M. Péré, excusé

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 21 novembre 2011 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

Après lecture des PV des séances précédentes, acceptés à l'unanimité, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1 - Taxe d'Aménagement

Cette taxe remplace la Taxe Locale d'Equipeement (TLE).

Le Maire expose à l'assemblée que la nouvelle loi des finances rectificative pour 2010 a modifié le Code de l'Urbanisme. Cette taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme. Ce qui est le cas de la commune de Lestelle-Bétharram.

Le Conseil Municipal, unanime, fixe le taux à 4% de taxe d'aménagement applicable sur l'ensemble du territoire communal.

Néanmoins, le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer de 50% les locaux d'habitation et d'hébergement (logements sociaux) bénéficiant du taux réduit de TVA ;
- d'exonérer de 50% les logements à usage d'habitation principale financée à l'aide d'un prêt à taux zéro, dans la limite de 50% de leur surface excédant 100m² ;
- d'exonérer à 100% les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

2- Droit de préemption

Une maison d'habitation se vendant Rue Henri IV, le Conseil Municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption.

3 - Pétition

Une pétition comportant une vingtaine de signatures, adressée au Maire et au Conseil Municipal, fait état de doléances des riverains des impasses Delette et Lestelette, depuis le changement de collecte des ordures ménagères.

L'Assemblée Municipale prend acte de cette pétition et charge le Maire de transmettre ces doléances à la Communauté de Communes du Pays de Nay afin d'essayer de trouver une solution pour résoudre ces problèmes.

Fait à Lestelle-Bétharram, le 21 novembre 2011

Le secrétaire de Séance
Michel CORSINI

Le Maire
Jean-Marie BERCHON